



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2025/11/24/2 portant sur

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE 42 NICE POUR 2025 & 2026

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 24 novembre 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes.**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorière Adjointe et BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

35 Membres participants, le quorum de 30 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



DEPORTS

Messieurs LACHKAR Laurent – Vice-Président et NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Monsieur SOURAUD Emmanuel, **Membre Elu.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente et LECHACZYNISKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BILLARD Philippe, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PRÉALABLE

L'école 42, dont la CCINCA a repris la gestion afin d'en assurer la pérennité sur le territoire, est une école gratuite dont le financement repose principalement sur les subventions publiques et le mécénat.

La CCINCA se mobilise activement pour fédérer les acteurs économiques du territoire et garantir le financement de cette école, qui répond pleinement aux besoins en formation des entreprises locales.

À ce jour, les mécénats et les subventions publiques hors CCI demeurent toutefois insuffisants pour assurer l'équilibre budgétaire et le financement des investissements nécessaires.

Afin de sécuriser le fonctionnement de l'école, il est proposé que la CCINCA octroie une subvention de **0,2 M€** en 2025 et en 2026.

En millions d'euros	BR2025	BP2026
Masse salariale	0,27	0,33
Loyer et charges du bâtiment	0,45	0,45
Fees 42 Paris	0,21	0,31
Autres charges	0,18	0,24
TOTAL CHARGES	1,11	1,33
Subvention MNCA	0,38	0,38
Subvention CCINCA	0,20	0,20
Subvention Région / FSE	0,10	0,10
Autres subventions	0,02	0,03
Contrats d'apprentissage	0,39	0,43
Mécénats	0,06	0,14
Taxe d'apprentissage	0,03	0,05
TOTAL PRODUITS	1,18	1,33
RESULTAT	0,06	0,00



VU

- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- Les articles 43, 89 et 118 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 03 novembre 2025 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2025.

CONSIDÉRANT :

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que l'Ecole 42 Nice est une association à but non lucratif investie statutairement de missions d'intérêt général ;
- ↳ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ↳ Que le Bureau a rendu un avis favorable à cette demande de subvention lors de sa séance du 03 novembre 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement intérieur de la CCINCA, la Commission des Finances a également rendu un avis favorable à cette demande de subvention lors de sa séance du 20 novembre 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions des articles 43 et 118 du Règlement intérieur de la CCINCA, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale lorsque leur montant est supérieur ou égal à 23 000€.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Ecole42 Campus de Nice d'un montant de 200 000 euros pour l'année 2025 (01.01.2025 – 31.12.2025) ;
- ▶ **APPROUVENT** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Ecole42 Campus de Nice d'un montant de 200 000 euros pour l'année 2026 (01.01.2026 – 31.12.2026) ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute autre personne habilitée, à verser ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	61	Nombre de départs	3
Nombre de participants au vote :	35 (quorum : 30, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	29		

Abstention : 6 Contre : 0 Pour : 29

Nice, le 24 novembre 2025

La secrétaire

Jessica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO